



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'emploi

Question écrite n° 5739

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les conséquences d'une disparition probable de la mission nationale nouvelles qualifications. Ainsi, à titre d'exemple, la chambre de métiers de la Moselle s'est engagée, à la fin de l'année 1991, dans une action d'insertion menée en partenariat devant déboucher sur la concrétisation d'un nouveau métier et l'embauche d'une douzaine de jeunes qualifiés dans des entreprises lorraines. Or la disparition de la mission nationale nouvelles qualifications entraînerait une rupture de la convention et aurait des conséquences sociales et techniques déplorables : deux emplois se trouveraient fragilisés et elle se trouverait dans l'impossibilité de maintenir ses engagements passés dans des entreprises en tant que partenaire. Ainsi est-il opportun de maintenir cette mission.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part du souci de la chambre des métiers de Moselle de voir maintenu l'effort de la mission nouvelles qualifications dans des opérations importantes engagées avec elle. La cessation de l'activité de la mission nationale nouvelles qualifications ne saurait être interprétée comme un abandon des objectifs initiaux liés à la mise en place. Dès le mois de juin de cette année, un rapport sur les opportunités qui permettraient d'envisager une continuation de l'action entreprise dans un cadre plus adapté à l'évolution des services du ministère, a été confié à M. Yves Carcenac, membre de l'inspection générale des affaires sociales. C'est ainsi que les fonctions et les actions en cours assurées par la mission nationale nouvelles qualifications seront placées sous la responsabilité de la délégation à la formation professionnelle et des préfets de région (DRFP) à partir du 1er octobre, sur la base du maintien d'une partie des moyens actuels de la mission. Ce choix devrait permettre un maintien de l'effort des services de l'État en faveur du développement de l'alternance au profit des publics les plus en difficulté. Les éléments évoqués sur la situation en Lorraine seront intégrés dans les instructions qui seront transmises au préfet de région, afin que soient rapidement réglés les problèmes organisationnels et statutaires découlant de la nouvelle situation.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5739

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 3014

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3580